

MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

secrétaire de séance : MAGE Yoan

VIREMENT DE CREDIT :

Un virement de crédit sera effectué afin de régulariser l'imputation de la subvention DETR perçue en 2015 soit :

- Article 2151 dépenses de voirie 1 372 euros
- Article 1331 DETR..... 1 372 euros

VOTE : 8 OUI

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des ordures ménagères pour l'exercice 2015 établi par la communauté des communes Sud-Hérault

Il demande au conseil municipal d'approuver ce rapport.

VOTE : 8 OUI

REPARTITION FPIC 2016

Monsieur le Maire donne lecture de l'état concernant la répartition du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales 2015 transmise par la communauté des communes Sud-Hérault et demande au conseil municipal d'approuver cette répartition.

VOTE : 8 OUI

CONVENTION MUTUALISATION GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre du schéma de mutualisation approuvé, il a été décidé la création d'un groupement de commande entre la Communauté de communes Sud-Hérault et les communes membres afin de réaliser des économies d'échelle tout en sécurisant les procédures de passation de marché.

Il donne lecture du projet de convention constitutive concernant l'adhésion au groupement de commande à intervenir avec les communes adhérentes et demande de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour participer aux appels d'offres.

- ✓ Monsieur CODOU Roch a été désigné membre titulaire
- ✓ Monsieur MILHAU Jean-Marie a été désigné membre suppléant

VOTE : 8 OUI

CONVENTION POLE MEDECINE DU TRAVAIL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des conditions d'adhésion à la nouvelle convention relative à la mise à disposition du pôle « médecine préventive du CDG 34 ». Celle-ci a pour objet de définir les modalités d'intervention du pôle médecine

Il demande au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention

Le conseil municipal par délibération autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention à intervenir entre la commune et le Centre de Gestion de l'Hérault.

VOTE : 8 OUI

CONTRATS D'ASSURANCES

Monsieur le Maire explique que dans un souci de réduire les charges de fonctionnement de la commune, monsieur Roch CODOU a engagé des négociations avec plusieurs assurances

Monsieur Roch CODOU présente les différentes propositions.

Il s'avère que Groupama notre assureur actuel a revu ses tarifs à la baisse pour les mêmes conditions que nos contrats ce qui génère une économie de 1 266 euros sur l'ensemble de nos contrats.

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de GROUPAMA.

VOTE : 8 OUI

DIVERS

Une mise au point sur les travaux terminés a été faite.

Pour les autres travaux commencés, notamment le barbecue dans la cour de la salle des associations ou prévus pour l'année 2016 ils sont stoppés ou repoussés, l'annulation de l'exonération de la foncière sur le non bâti pour les agriculteurs étant contestée par le service des impôts.

PRESENTS : MILHAU Jean-Marie, CODOU Roch, CULIOLI Jean-Marc, JOUGLA Alexandre, LEFEBVRE Serge, MAGE Yoan,

ABSENTS EXCUSES : DEPAULE Michel (pouvoir à MILHAU Jean-Marie), GRASSET Vincent, PETIT Xavier (pouvoir LEFEBVRE Serge), POUX Patrice

Le secrétaire,

Prades/Vernazobre, le 12 septembre 2016

LE MAIRE,

Jean-Marie MILHAU

